



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 4253

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation des infirmiers et infirmières qui représentent dans notre pays un corps professionnel à part entière, véritable acteur du système de santé. Aussi souhaiterait-il savoir si le Gouvernement à l'intention de se pencher sur la création d'une véritable structure nationale, telle qu'un ordre, qui aurait pour objectif de fédérer les infirmiers, définir la responsabilité professionnelle et individuelle ainsi que de faire évoluer la formation et l'exercice de la profession.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Un consensus paraît cependant nécessaire au secrétaire d'Etat à la santé sur une telle question, qui divise aujourd'hui à l'évidence les professionnels exerçant à titre libéral et les professionnels salariés, notamment hospitaliers. De plus, les ordres actuellement existants souhaitent une modernisation de leur rôle, de leurs structures et de leur mode de fonctionnement. Cette modernisation paraît être un préalable à la création d'autres ordres professionnels concernant des professions de santé. Enfin, il ne paraît pas souhaitable de créer autant de structures ordinales qu'il existe de professions paramédicales.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4253

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3282

Réponse publiée le : 10 novembre 1997, page 3988